



Communiqué conjoint

République du Congo: Il faut mettre un terme à la Vague croissante d'arrestations d'opposants suite aux élections présidentielles

Les autorités de la République du Congo doivent libérer sans condition les opposants politiques détenus pour avoir critiqué pacifiquement le déroulement des élections présidentielles récentes, mettre fin aux arrestations et détentions arbitraires et prévenir toute répression des manifestations pacifiques, ont déclaré aujourd'hui, Amnesty International, l'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH), l'Association pour les Droits de l'Homme et l'Univers Carcéral (ADHUC), et la Rencontre pour la Paix et les Droits de l'Homme (RPDH).

Depuis la fin de la semaine dernière coïncidant avec le rejet par l'opposition des résultats de l'élection présidentielle du 20 mars, les autorités ont commencé à mener une série d'arrestations de personnes dont des cadres des directoires de campagne des candidats **Jean Marie Michel Mokoko** et **Okombi Salissa** pour "atteinte à la sûreté de l'Etat".

"L'arrestation et la détention des personnes impliquées dans des manifestations pacifiques est une grave violation du droit à la liberté d'expression et de réunion pacifique. Toute personne détenue sur cette base doit être immédiatement libérée", a déclaré **Stephen Cockburn**, directeur régional adjoint pour l'Afrique de l'Ouest et centrale à Amnesty International.

Les arrestations ont eu lieu avant l'opération 'ville morte' du mardi 29 mars 2016, organisée par les partis de l'opposition et appelant les citoyens à rester à la maison et ne pas se rendre au travail. Il y a eu une forte présence des forces de sécurité dans les principales villes du pays.

Parmi les arrestations de la semaine dernière, on note celle de **Jean Ngouabi, Anatole Limbongo Ngoka, Christine Moyen et Dieudonné Dthird** de l'équipe de campagne de **Jean-Marie Michel Mokoko; Raymond Ebonga et Serge Blanchard Oba** de l'équipe de campagne de M. **Okombi Salissa**. Toutes ces personnes arrêtées sont actuellement détenues à la 'Direction Générale de la surveillance du territoire' (DGST) de Brazzaville et aucun des détenus n'a eu accès à sa famille ou son avocat.

D'autres arrestations ont été signalées, comme ce fut le cas pour des militants interpellés lors d'une conférence de presse avortée à Brazzaville le 25 mars. Par ailleurs, au moins dix jeunes militants et sympathisants des partis politiques de l'opposition ont également été arrêtés à Pointe-Noire depuis le 20 mars.

Les organisations des droits humains appellent les autorités à respecter le droit aux manifestations pacifiques. En particulier, les autorités doivent s'assurer qu'il n'y a pas répétition de l'usage excessif de la force contre les manifestants, comme ce fut le cas en octobre 2015 lorsque au moins 18 personnes manifestant contre le changement de la Constitution, permettant au chef de l'Etat de briguer un nouveau mandat, avaient été tuées par les forces de sécurité qui avaient utilisé des gaz lacrymogènes et des balles réelles.

« Il n'y aura pas de solution durable à la crise politique au Congo si les droits à la liberté d'expression et de réunion sont réprimés. Les autorités doivent maîtriser les forces de sécurité afin que l'usage arbitraire, abusif et mortel de la force qui a caractérisé la répression des manifestations d'octobre ne se répète pas. Au lieu d'écraser la dissidence non violente, ils doivent remplir leur devoir qui consiste à respecter et faciliter les manifestations », a déclaré Trésor Nzila, Directeur exécutif de l'OCDH.

Les élections du 20 mars, ont eu lieu dans un contexte de coupure totale des communications téléphoniques et internet. Un certain nombre de personnalités politiques, dont Paulin Makaya, chef de l'UPC (Unis pour le Congo), et Serge Matsouele, secrétaire fédéral de la 'Convention d'action pour la démocratie et le développement' (CADD), et bien d'autres ont également été arrêtés avant les élections et sont toujours en détention.

"Les autorités doivent respecter les droits à l'information et à la communication en garantissant aux populations l'accès libre aux télécommunications, en particulier dans les périodes critiques de la vie publique. Il est en outre du devoir du gouvernement de garantir un climat qui favorise la paix et la sérénité dans le pays.

*En cas de différences d'opinions politiques ou de contentieux politiques, les acteurs doivent opter pour le dialogue plutôt que l'utilisation de la force et des armes", a déclaré **Christian Mounzeo**, président de la RPDH.*

Amnesty International a tenté de se rendre en République du Congo avant les élections présidentielles pour surveiller la situation des droits humains, mais l'entrée à la frontière a été refusée à l'organisation, en dépit des visas et des invitations officiels obtenus. L'organisation a été informée que sa présence dans le pays était indésirable dans le contexte des élections.

Fin

Document public

Pour de plus amples informations ou pour organiser un entretien, veuillez contacter :

- Trésor Nzila, Directeur Exécutif, OCDH : +242 055330763, République du Congo
- Loamba Moke, Président ADHUC : +242 05521 5407, République du Congo
- Christian Mounzeo, Président de la RPDH : +242 05 595 5246, République du Congo
- Stephen Cockburn, Directeur régional adjoint, Amnesty International : +221 776385834, au Sénégal